Une énergie moins chère

Dans le contexte de raréfaction des énergies fossiles, le bois est devenu l'une des énergies les moins chères. Cela permet au SYDED de proposer un tarif avantageux par rapport à d'autres systèmes de chauffage. De plus, le SYDED s'engage à ne pas augmenter ses tarifs d'une valeur supérieure à celle de l'augmentation moyenne des autres énergies (électricité, fioul, propane). Cette tarification est identique pour toutes les communes du Lot dans lesquelles le SYDED exploite un réseau de chaleur.

→ La facturation

La facturation se fera tous les 2 mois sur la consommation réelle, à partir d'un relevé informatisé du compteur de calories placé dans chaque habitation.

Une partie fixe : l'abonnement annuel

C'est la participation aux frais de réalisation et d'exploitation du réseau de chaleur. Il dépend de la puissance nécessaire à votre installation (par exemple, 243,36 € TTC par an pour une puissance disponible inférieure à 10 kW/tarif 2012). La puissance est déterminée en fonction des informations fournies (fiche ci-jointe). Le contrat d'abonnement est d'une durée de 1 an renouvelable. Des indemnités sont dues par l'abonné en cas d'abandon du contrat avant 10 ans.

Une partie variable : la consommation

Elle est mesurée en kilo Watt heure (kWh). Chaque kWh consommé est facturé 0,06058 € TTC/tarif 2012.

Le bois-énergie en France et dans le Lot

Des réseaux de chaleur au bois déjà opérationnels

L'utilisation du bois comme source d'énergie pour le chauffage connaît un réel regain d'intérêt.

En France, aujourd'hui, il existe déjà une centaine de réseaux de chaleur au bois avec des puissances allant de 500 kW à 2 MW.

Sur le Lot, depuis plusieurs années déjà, le SYDED utilise les déchets de bois non traités récupérés en déchetteries comme combustible, sous forme de plaquettes, pour chauffer ses propres bâtiments (les Centres de tri de Catus, St Jean Lagineste et Figeac, ainsi que les locaux administratifs de Catus).

Depuis le 1er janvier 2005, le SYDED assure, à la demande d'élus locaux, la construction de réseaux de chaleur au bois sur le Lot, ainsi que la totalité des actions nécessaires à la fourniture de chaleur à l'abonné (exploitation, gestion, entretien et renouvellement des ouvrages situés en amont de l'échangeur).
Dans ce cadre, 9 réseaux de chaleur sont à ce jour en fonctionnement.

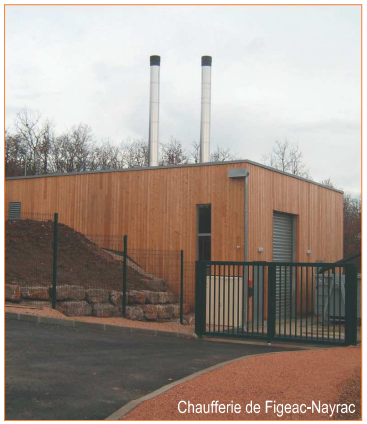
Chaufferie de Figeac-Nayrac

En parallèle, le SYDED assure l'approvisionnement du réseau de chaleur de la commune de Nuzéjouls (52 habitations, chaudière de 500 kW) et la gestion de la chaufferie du Conseil Général du Lot (400 kW).

Quid de la cogénération ?

La cogénération est un procédé qui permet de produire simultanément de l'électricité et de la chaleur. Aujourd'hui, les conditions de rachat du kWh en France ne permettent malheureusement pas d'envisager ce type d'installation sur les réseaux de chauffage du SYDED...

Réalisation : SYDED du Lot - Imprimé sur papier recyclé - Version du 01-02-12

SYDED Lot pour un développement durable

énergie

Les RÉSEAUX de CHALEUR au BOIS

une énergie renouvelable

à un coût avantageux

sans soucis d'entretien et d'approvisionnement

Le SYDED du Lot construit et gère des réseaux de chaleur au bois sur le département.

Un projet est à l'étude sur votre commune.

Vous faites partie de ceux qui peuvent se raccorder à ce réseau.

Voici quelques informations afin de vous aider dans votre prise de décision.

Pour tout renseignement complémentaire sur les réseaux de chaleur au bois, contactez :

M. Bernard TISSOT :
btissot@syded-lot.fr

M. Alexandre BRAZ PEREIRA :
abrazpereira@syded-lot.fr

SYDED du Lot - Les Matalines 46150 Catus - Tél. 05 65 21 54 30 | Fax 05 65 21 54 31

Un réseau de chaleur au bois, c'est quoi ?

Un réseau de chaleur permet de chauffer plusieurs bâtiments à partir d'une chaudière collective au bois. La chaleur est distribuée de la chaufferie bois vers les habitations par de l'eau chaude via un réseau de canalisations enterrées.
Cette technique présente plusieurs avantages :

- Protection de l'environnement : utilisation d'une énergie renouvelable, absence de rejet de gaz à effet de serre et valorisation des déchets de bois non traité.
- Economies financières : grâce à l'utilisation du bois comme combustible, en comparaison au gaz, au fuel ou à l'électricité.
- Confort et simplicité d'utilisation pour l'usager : un système identique au chauffage central sans problèmes d'approvisionnement ou d'entretien.
- Optimisation de la production de chaleur : une production de chaleur centralisée dans une unique chaufferie permettant une maîtrise optimale da la combustion ainsi qu'un contrôle permanent des rejets polluants grâce à des équipements spéciaux (filtres sur fumées, dispositifs de sécurité...) imposés par des normes strictes.

1. le silo

Les plaquettes utilisées sont fabriquées à partir de bois non traité récupéré sur les déchetteries (palettes) ou issu de l'industrie du bois (délignures).
Ces ressources sont complétées par des plaquettes forestières de l'industrie sylvicole locale ou obtenues suite aux élagages routiers.
Le silo est attenant à la chaufferie. L'alimentation de la chaudière est entièrement automatique.

2. la chaufferie

La chaufferie collective comprend :
• Une chaudière principale à bois, entièrement automatique, qui assure l'essentiel de la fourniture d'énergie.
• Une chaudière d'appoint (parfois 2), au fioul ou au propane, qui prend la relève lors des opérations d'entretien et en cas d'arrêt de la chaudière bois. Elle assure également le complément de puissance pour les périodes de très grand froid.

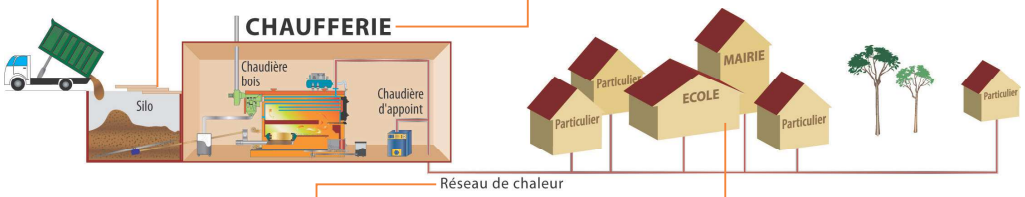

3. le réseau

Les canalisations sont isolées et enterrées à 90 cm de profondeur.

4. la sous-station

La sous-station est le lieu d'échange de chaleur entre le réseau de distribution et votre installation de chauffage :
• Elle est composée pour l'essentiel d'un échangeur qui permet de séparer l'eau du réseau de chaleur, de l'eau circulant dans votre installation de chauffage, et de différents éléments de sécurité.
• Elle comporte également un compteur de calories permettant la facturation de la chaleur qui est fournie (par télétransmission).

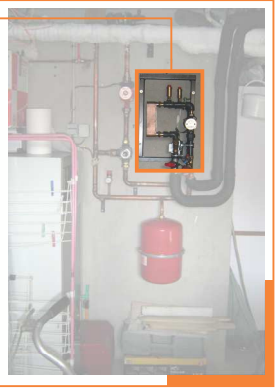

Quel intérêt pour l'usager ?

• Le confort d'un chauffage central

Le réseau du SYDED fonctionne pendant toute la saison froide (d'octobre à mai).
Chez l'usager, l'installation fonctionne comme un chauffage central habituel, sans les tracas liés au fonctionnement de la chaudière (entretien, approvisionnement...).

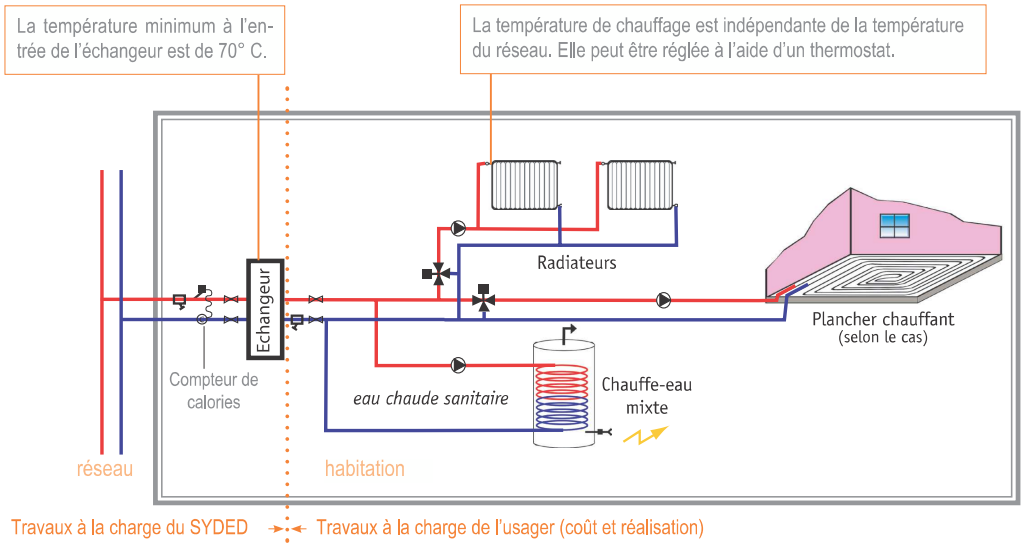

Une fois par an, l'usager doit permettre le libre accès aux agents mandatés par le SYDED pour la maintenance de l'échangeur et pour le relevé physique du compteur de calories.

➔ L'installation individuelle

Le SYDED assure à ses frais l'installation de l'échangeur et du compteur de calories. Les travaux d'adaptation de l'installation intérieure au logement sont quant à eux à la charge de l'usager.

Si vous êtes déjà équipés d'une installation de chauffage central, l'échangeur remplace la chaudière. Il suffit de raccorder l'installation à l'échangeur.

Si vous n'êtes pas équipés d'une installation de chauffage central, il faut équiper votre logement et relier l'installation à l'échangeur.

Pour la production d'eau chaude sanitaire, il est possible d'installer un chauffe-eau «mixte» équipé d'un échangeur et d'une résistance électrique. Il produit de l'eau chaude à partir du réseau de chaleur en hiver, et par l'électricité en été. Ces travaux qui sont à la charge de l'usager, ont un coût de l'ordre de 1000 €.
Il est également possible de s'équiper de capteurs solaires ou d'un chauffe-eau électrique classique.

Nota : tous les travaux d'installation d'équipements utilisant une énergie renouvelable dans les logements de plus de 2 ans sont soumis à une TVA de 7%. Seuls les équipements permettant le raccordement peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.